ANNEXE 1 Version publique

Le tableau figurant à l'article 1^{er} paragraphe 7, de l'arrêté préfectoral du 10 novembre 1998 modifié, est remplacé par le tableau suivant :

N° Rubrique	Nature des activités	Secteur	Sous-secteur	Capacité maximale de l'activité (Volume, puissance) par sous secteur retenue	Capacité maximale de l'activité (Volume, puissance) retenue	Régime retenu
1436	Stockage ou emploi de liquides de point éclair compris entre 60 °C et 93 °C, à l'exception des boissons alcoolisées.	8 - Polymérisation Nylon	PN9	3,5 t	9 t	
		8 - Polymérisation Nylon	PN7	4,5 t		NC
	2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1 000 t> DC	7 - Stockages et magasins	SG54	1 t		
1510	Entrepôts couverts (stockage de matières, produits ou substances combustibles en quantité supérieure à 500 t dans des) à l'exclusion des dépôts utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant par ailleurs de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage de véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts frigorifiques. 2. Supérieur ou égal à 50 000 m3, mais inférieur à 300 000 m3> E 3. Supérieur ou égal à 5 000 m3, mais inférieur à 50 000 m3> DC	7 - Stockages et magasins	SG27	15473 m³	- 106944 m³	
		7 - Stockages et magasins	SG26	30490 m³		Е
		7 - Stockages et magasins	SG42	30490 m³		
		7 - Stockages et magasins	SG54	30490 m³		
	produits finis conditionnés (dépôt de) à l'exception des établissements recevant du public.	7 - Stockages et magasins	SG27	< 500 m3		
1530		7 - Stockages et magasins	SG26 SG42 SG54	< 100 m3	< 650 m ³	NC
	Le volume susceptible d'être stocké étant : 3. Supérieure à 1 000 m3 mais inférieure ou égale à 20 000 m3> DC	8 - Polymérisation Nylon PN7 PN8 < 50	< 50 m3			
1532	produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et visés par la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531, à l'exception des établissements recevant du public. Le volume susceptible d'être stocké étant :	7 - Stockages et magasins	SG27	< 850 m3		
		7 - Stockages et magasins	SG54	< 100 m3	< 1000 m ³	NC
		8 - Polymérisation Nylon	PN7 PN8	< 50 m3		

245 rue Garibaldi 69422 LYON Cedex 03

Tél : 04 72 61 37 00 Fax : 04 72 61 37 24 Mél : ddpp@rhone.gouv.fr http://www.rhone.gouv.fr

N° Rubrique	Nature des activités	Secteur	Sous-secteur	Capacité maximale de l'activité (Volume, puissance) par sous secteur retenue	Capacité maximale de l'activité (Volume, puissance) retenue	Régime retenu
	Emploi ou stockage de lessives de soude ou potasse caustique Le liquide renfermant plus de 20 % en poids d'hydroxyde de sodium ou de	3 - Chimie Nylon	BHC2 (24.02.30)	30 t		
		3 - Chimie Nylon	BHC2, relais BH (24.02.32)	5 t		
1630.1	potassium. 1. Supérieure à 250 t> A	3 - Chimie Nylon	SG138 (24.02.90+IBC)	16 t	330 t	A
	2. Supérieure à 100 t, mais inférieure ou égale à 250 t> D	6 - Services Généraux	ST52 (41.10.12)	23 t		
		3 - Chimie Nylon	ST38 (12.10.02)	257 t		
2662.2	Stockage de Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) 2. Supérieure ou égal à 1 000 m3, mais inférieur à 40 000 m3> E 3. Supérieure ou égal à 100 m3, mais inférieur à 1 000 m³> D	7 - Stockages et magasins	SG26	4302 m³		
		7 - Stockages et magasins	SG42	4302 m³	11 765 m³	E
		7 - Stockages et magasins	SG54	2031 m³		
		7 - Stockages et magasins	SG54	6 m³		
		8 - Polymérisation Nylon	PN6	637 m³		
		8 - Polymérisation Nylon	PN7 PN8	85 m³		
		8 - Polymérisation Nylon	PO1	402 m³		
	Pneumatiques et produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs,		Extérieur	200 m³		
2663.2	élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de) 2. Dans les autres cas et pour les pneumatiques, le volume susceptible d'être stocké étant : c) supérieur ou égal à 1 000 m3, mais inférieur à 10 000 m3> DC	7 - Stockages et magasins	SG27	100 m³	300 m ³	NC
2915.1a	Procédés de Chauffage utilisant comme fluide caloporteur des corps organiques combustibles dont la température d'utilisation est égale supérieure au point éclair des fluides. 1. Lorsque la température d'utilisation est égale ou supérieure au point éclair des fluides.	8 - Polymérisation Nylon	PN11 ST55	480001	480001	E
	éclair des fluides, Si la quantité totale de fluides présente dans l'installation (mesurée à 25°C) est : a) supérieure à 1 000 1> E	8 - Polymérisation Nylon	-	01	100001	

N° Rubrique	Nature des activités	Secteur	Sous-secteur	Capacité maximale de l'activité (Volume, puissance) par sous secteur retenue	Capacité maximale de l'activité (Volume, puissance) retenue	Régime retenu
2921.a	Installations de Refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle a) La puissance thermique évacuée maximale étant supérieure ou égale à	6 - Services Généraux	SG90	14000 kW	26793 kW	Е
	3 000 kW> E	6 - Services Généraux	SG22	12793 kW		
	Ateliers de charge d'Accumulateurs 1. Lorsque la charge produit de l'hydrogène, la puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération (1) étant supérieure à 50 kW> D (1) Puissance de charge délivrable cumulée de l'ensemble des infrastructures des ateliers.	6 - Services Généraux	Pôle Énergie	100 kW	100 kW	D
		6 - Services Généraux	Pôle Énergie	50 kW		
2925	Ateliers de charge d'Accumulateurs 2. Lorsque la charge ne produit pas d'hydrogène, la puissance maximale de courant utilisable pour cette opération (1) étant supérieure à 600 kW > D (1) Puissance de charge délivrable cumulée de l'ensemble des infrastructures des ateliers.	3 - Chimie Nylon	ВНС	25 kW	240 kW	
		6 - Services Généraux	SG24	20 kW		
		6 - Services Généraux	SG120	10 kW		NC
		6 - Services Généraux	CE3	20 kW		
		8 - Polymérisation Nylon	PN6	55 kW		
		6 - Services Généraux	SG70	60 kW		
		8 - Polymérisation Nylon	PN11	4,2 MW		
		6 - Services Généraux	SG33	0,7 MW		
3110	Combustion de combustibles dans des installations d'une puissance	6 - Services Généraux	Centrale Thermique	112 MW	117,6 MW	A
3110	thermique nominale totale égale ou supérieure à 50 MW	3 – Chimie Nylon	ВН1	0,33 MW	117,0 WW	A
		8 – Polymérisation Nylon	PN 6	0,33 MW		
3410-d	Fabrication en quantité industrielle par transformation chimique ou biologique de produits chimiques organiques, tels que : d) hydrocarbures azotés, notamment amines, amides, composés nitreux, nitrés ou nitratés, nitriles, cyanates, isocyanate	3 - Chimie Nylon	ВНС	135 000 t/an	135 000 t/an	A

N° Rubrique	Nature des activités	Secteur	Sous-secteur	Capacité maximale de l'activité (Volume, puissance) par sous secteur retenue	Capacité maximale de l'activité (Volume, puissance) retenue	Régime retenu
3410-h	Fabrication en quantité industrielle par transformation chimique ou biologique de produits chimiques organiques, tels que : h) matières plastiques (polymères, fibres synthétiques, fibres à base de cellulose)	8 - Polymérisation Nylon	PN6	170 t/j	170 t/j	A
	Toxicité aiguë catégorie 1, pour l'une au moins des voies d'exposition 2.	5 - Laboratoires analytiques	SG145	voir annexe version	voir annexe	
4110.2	Substances et mélanges liquides. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : b) Supérieure ou égale à 50 kg, mais inférieure à 250 kg> DC	5 - Laboratoires analytiques	Cabine BH3	confidentielle communicable sur demande	version confidentielle communicable sur demande	NC
4310	Gaz inflammables catégorie 1 et 2. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines (strates naturelles, aquifères, cavités salines et mines désaffectées) étant : 2. Supérieure ou égale à 1 t et inférieure à 10 t> DC	6 - Services Généraux	Tuyauteries: - gaz naturel entre la limite de propriété à SG40 et les ateliers utilisateurs (GRTgaz Est) - gaz naturel entre la limite de propriété à SG144 et la cogénération (GRTgaz Ouest) - gaz de raffinerie entre la vanne de limite de propriété et les chaudières du Pôle Énergie	voir annexe version confidentielle communicable sur demande	voir annexe version confidentielle communicable sur demande	NC
	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la	7 - Stockages et magasins	SG54	voir annexe version	voir annexe	
4331	rubrique 4330. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant : 3. Supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 100 t> DC	5 - Laboratoires analytiques	SG145	confidentielle communicable sur demande	version confidentielle communicable sur demande	NC
4430	Solides pyrophoriques catégorie 1 La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 50 t> A Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 50 t	7 - Stockages et magasins	SG88	voir annexe version confidentielle communicable sur demande	voir annexe	A SB
		7 - Stockages et magasins	SG54		version confidentielle	
		3 - Chimie Nylon	BHC (en cours catalyseur)		communicable sur	

N° Rubrique	Nature des activités	Secteur	Sous-secteur	Capacité maximale de l'activité (Volume, puissance) par sous secteur retenue	Capacité maximale de l'activité (Volume, puissance) retenue	Régime retenu
	Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t	3 - Chimie Nylon	BHC (aire de stockage futs de catalyseur)		demande	
		8 - Polymérisation Nylon	PN9		voir annexe version confidentielle communicable sur demande	
	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou	8 - Polymérisation Nylon	PN11 ST55	voir annexe version		
4510.2	chronique 1	7 - Stockages et magasins	SG54	confidentielle communicable sur		DC
	2. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t> DC	6 - Services Généraux	ST102 (R20560)	demande		
		6 - Services Généraux	SG90			
47XX	Substance nommément désignée – voir annexe version confidentielle	3 - Chimie Nylon	ВНС	voir annexe version confidentielle communicable sur demande	voir annexe version confidentielle communicable sur demande	ASH
	communicable sur demande	7 - Stockages et magasins	SG88			
	Substance nommément désignée – voir annexe version confidentielle communicable sur demande	3 - Chimie Nylon	BHC (cadres H2)	voir annexe version confidentielle communicable sur demande	version	D
47XX		3 - Chimie Nylon	BHC (en cours H2 dans tuyauteries)			
4/XX		5 - Laboratoires analytiques	SG145			
		6 - Services Généraux	Magasin général			
		8 - Polymérisation Nylon	PO1			
47XX	Substance nommément désignée – voir annexe version confidentielle communicable sur demande	7 - Stockages et magasins	Entre SG27 et PN8	voir annexe version confidentielle communicable sur demande	voir annexe version confidentielle communicable sur demande	NC
	Substance nommément désignée – voir annexe version confidentielle communicable sur demande	5 - Laboratoires analytiques	SG145	voir annexe version confidentielle communicable sur demande	voir annexe	
47XX		6 - Services Généraux	Magasin général		version confidentielle	NC
		6 - Services Généraux	ST97		communicable sur demande	INC.

N° Rubrique	Nature des activités	Secteur	Sous-secteur	Capacité maximale de l'activité (Volume, puissance) par sous secteur retenue	Capacité maximale de l'activité (Volume, puissance) retenue	Régime retenu
47XX	Substance nommément désignée – voir annexe version confidentielle communicable sur demande	6 - Services Généraux	ST67 (dans SG8) SG33.1 SG10 SG33.1 SG90 SG48	voir annexe version confidentielle communicable sur demande	voir annexe version confidentielle communicable sur demande	NC

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n°DDPP-DREAL 2024-1 Pour la préfète,